

Service d'aide et d'accompagnement individuel au CESEP

DEFINITION

Afin de soutenir les efforts du stagiaire dans la réussite de son projet de formation et/ou d'emploi, une formule d'aide et d'accompagnement individualisé existe. Cette formule s'adresse au stagiaire qui rencontre des obstacles à l'apprentissage ou des obstacles de vie pouvant entraver la bonne poursuite du projet de formation ou de son projet professionnel.

Il est possible pour le stagiaire de s'adresser pour une partie de ces services à un formateur de son choix notamment en raison d'une affinité déjà installée ou d'une compétence particulière recherchée, par exemple en législation sociale, recherche d'emploi, etc.

CONTENU DU SERVICE EN ACCOMPAGNEMENT

- Informations psychosociales
- Soutien moral, pédagogique ou psychologique
- Aide à l'orientation professionnelle
- Aide à la recherche d'emploi ou de stage (si souhait de complément par rapport aux modules recherche d'emploi)
- Soutien à l'assiduité (aide au niveau par exemple de l'organisation personnelle)
- Recherche de partenaires spécialisés (CPAS, planning familial, aide au logement etc)

DEVOIR DE DISCRÉTION

Au niveau de la confidentialité, le stagiaire de son plein gré peut divulguer des informations d'ordre personnel à son entourage en formation (stagiaires ou membres du CESEP). Cependant, le personnel du CESEP mis au courant de toutes informations d'ordre personnel est tenu de faire preuve de discrétion.

Durant les entretiens psychosociaux, toutes difficultés rencontrées par le stagiaire durant son trajet de formation peuvent être abordées qu'elles soient d'ordre pédagogique, social ou psychologique. Dans certains cas, l'accompagnante peut suggérer au stagiaire de faire connaître certains éléments de son dossier à un tiers mais ce sera toujours avec l'accord du stagiaire. Cette information restera succincte et toujours dans l'intérêt du stagiaire (par exemple, pour éviter des interprétations erronées de la part de l'entourage).

Des réunions avec l'équipe pédagogique ont lieu régulièrement. Ces réunions ont pour objectifs d'augmenter la qualité de nos formations et de l'accompagnement des stagiaires.

RESPECT DES CONTRATS DE FORMATION

Toute violation aux clauses des contrats de formation (intention agressive, consommation sur le lieu de la formation,...) sera suivie d'un entretien avec la coordinatrice ceci afin de garantir la sécurité du groupe. Les sanctions prévues dans les contrats de formation seront appliquées.

ORGANISATION

Les accompagnantes assurent des permanences hebdomadaires : les lundis, jeudis et vendredis matins. Ces permanences sont l'occasion de fixer un rdv ou l'occasion de traiter une question urgente ou un besoin immédiat. La durée de l'entretien peut varier en fonction de l'objectif. Prévoyez au minimum 15 min. C'est le stagiaire qui prévient le formateur en début de cours de son absence.